

Le Sous-comité approuve les opinions exprimées par les témoins ainsi que la proposition du Groupe de travail et croit qu'un conseil consultatif pourrait être fort utile. Il soutient toutefois que sous réserve de modifications importantes au mandat et aux pouvoirs de Sport Canada, ce conseil ne ferait qu'alourdir la structure administrative. Il estime en revanche que, s'il a les pouvoirs, l'autonomie et la direction nécessaires, le conseil consultatif pourrait être le mieux placé pour coordonner le leadership dans le sport amateur.

Le Sous-comité recommande :

- 16. Que le ministre d'État à la Condition physique et au Sport amateur indique qu'il est disposé à partager son leadership avec un groupe consultatif formé de représentants des athlètes, des entraîneurs, des organismes nationaux de sport, des organismes multidisciplinaires et de la communauté sportive.**
- 17. Qu'un conseil consultatif soit créé et qu'il dispose de l'autorité et de l'autonomie nécessaires pour assurer et coordonner le leadership et la direction dans le sport amateur.**

Les membres du Sous-comité croient qu'un tel conseil pourrait assumer diverses responsabilités dans le système sportif. Il sera d'ailleurs question de façon plus précise du rôle de ce conseil dans le financement public au chapitre traitant du rôle du gouvernement.

D. Politique antidopage

Concernant l'utilisation des drogues et le recours à des pratiques interdites dans le but d'améliorer la performance sportive, la Commission Dubin a formulé des recommandations portant sur les points suivants : l'administration de tests hors compétition, le monopole des laboratoires, la compétition et le contrôle antidopage, les appels relatifs au contrôle antidopage et le rôle du Conseil canadien de la médecine sportive. Les membres du Sous-comité ont passé en revue les recommandations du rapport Dubin sur la politique antidopage et le *Document de travail en vue des consultations concernant le rapport Dubin*, préparé par Condition physique et Sport amateur. La situation décrite dans ces documents porte le Sous-comité à conclure que